

CALENDRIER DE L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES **PERSONNELS** AU CONSEIL NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - 2023

**NB : Les heures indiquées sont celles de Paris (GMT +1/+2)**

Parution de l'arrêté d'organisation	Semaine 10 (6 mars 2023)
-Envoi de la circulaire aux établissements -Mail de sensibilisation auprès des directions des établissements -Désignation d'un « référent élection » dans chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et établissements publics de recherche -Organisation d'un webinaire avec les établissements	Début mars 2023
Etablissement des listes des électeurs par chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et établissements publics de recherche et affichage de ces listes	Mercredi 22 mars 2023
Date limite de réception des demandes de rectification des listes électorales	Mercredi 29 mars 2023
Affichage des listes définitives d'électeurs	Jeudi 30 mars 2023
Décision de nomination des membres de la commission nationale (1 représentant par OS)	Avant le mardi 11 avril 2023
Date limite de dépôt des listes de candidats -au moins J-50	Mardi 11 avril 2023 – 17 h
Avis de la commission nationale	Vendredi 14 avril 2023 après midi
Date limite de rectification des listes de candidats	Mercredi 19 avril 2023 (12h00)
Avis de la commission nationale	Mercredi 19 avril 2023 après midi
Mise en ligne sur le site intranet ministériel des listes de candidats, éventuellement accompagnées d'une profession de foi	Au plus tard le jeudi 20 avril 2023
Dépôt des professions de foi	Du mardi 11 avril au mercredi 19 avril 2023 (12h00)
Mise en ligne des listes de candidats sur les sites des établissements et sur le site MESR-au moins J-20	Lundi 24 avril 2023
Expression auprès des établissements du souhait de voter par correspondance	Du vendredi 21 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 (24h00)
Date limite d'envoi du matériel électoral aux électeurs votant par correspondance	Lundi 22 mai 2023
Date de clôture des votes par correspondance	Jeudi 15 juin 2023 (heure de clôture du scrutin)
Les établissements qui ont recours au vote électronique doivent se référer aux dispositions du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 - articles 2 à 17 (article D. 232-4 du code de l'éducation)	Du lundi 12 juin (08h00) au Jeudi 15 juin 2023 (heure de clôture du scrutin)
<b>Date du scrutin des représentants des personnels</b>	<b>Jeudi 15 juin 2023</b>
Proclamation des résultats par la Commission nationale	Mardi 27 juin 2023
Publication au JORF (personnels élus) Publication au BOESR (personnels nommés)	Courant juillet 2023
Contestation de la régularité des élections	Délai de huit jours francs après la publication des résultats
Séance commune d'installation des représentants des personnels des EPSCP, des représentants des EPR, des personnalités nommées - GIN et des représentants étudiants.	CNESER, séance de septembre 2023